



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 11 décembre 2018 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Tenir pour conforme la marge de recul latérale de la remise localisée à un minimum de 5,14 m de la ligne latérale nord-ouest du lot en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage n° 269-05, lequel stipule que tout bâtiment complémentaire doit respecter des marges de recul minimales latérales de 6 m.

Identification du site concerné : Lot 3 701 251 du Cadastre du Québec  
11, impasse du Solstice

2. Permettre l'aménagement d'une allée d'accès à un minimum de 4 m de la ligne latérale est du lot, soit dans l'écran végétal, en dérogation aux articles 10.1.3.1.1 et 12.2.2 du Règlement de zonage n° 269-05. Ces articles stipulent qu'une allée d'accès doit respecter la présence d'un écran végétal, lequel doit être préservé et maintenu sur la section bordant l'intérieur des lignes avant, latérales et arrière du lot, et ce, sur une largeur minimale de 6 m.

Identification du site concerné : Lot 4 213 117 du Cadastre du Québec  
154, chemin Hogan

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 11 décembre 2018 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 23<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier